



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports
Office fédéral du sport OFSPO

Macolin, octobre 2017

Révision partielle de l'ordonnance sur l'encouragement du sport, de l'ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport et de l'ordonnance de l'OFSPO concernant «Jeunesse et sport»

Rapport sur les résultats de la consultation

Le présent rapport est disponible dans les trois langues officielles à l'adresse suivante:

www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2017.html#VBS

1. Contexte

1.1 Point principal de la révision

Externalisation de la promotion de la relève de Jeunesse+Sport

En mai 2015, le Conseil fédéral a demandé au DDPS de lui soumettre une vue d'ensemble du développement futur de l'encouragement du sport par la Confédération, sur le plan à la fois conceptuel et financier. Il a notamment exigé un concept concernant le sport populaire et un concept concernant la relève et le sport d'élite. Dans le cadre de la consultation sur cette «Vue d'ensemble de l'action de la Confédération en matière d'encouragement du sport», la fédération faîtière du sport suisse, Swiss Olympic, a émis le souhait d'être désormais seule responsable du sport d'élite. Or, l'encouragement de la relève axée sur le sport de performance, qui est une composante du sport d'élite, bénéficie actuellement du soutien de la Confédération via le programme Jeunesse+Sport, lequel comporte un volet dédié à la promotion de la relève (PR J+S). L'Office fédéral du sport OFSPO a entendu la demande de Swiss Olympic et a donc, entre autres, proposé d'externaliser la PR J+S dans le cadre du programme de stabilisation de la Confédération 2017-2019. Le 25 mai 2016, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la loi fédérale sur le programme de stabilisation et à la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations¹. Après 15 ans dans le giron de la Confédération, la promotion de la relève repassera intégralement sous la responsabilité d'un acteur de droit privé, Swiss Olympic.

1.2 Autres motifs de révision

Associations de jeunesse dans la formation des cadres J+S

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a confirmé dans plusieurs arrêts le bien-fondé de la décision de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) de ne plus accorder aux associations de jeunesse à vocation religieuse, c'est-à-dire ayant pour but premier la transmission de leur foi et non le développement individuel des enfants et des jeunes, les subventions prévues par la loi sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ, RS 446.1). Jusqu'à présent, l'OFSPO confiait à des organisations telles que celles-là une partie de la réalisation des formations de cadres J+S pour le sport de camp/Trekking. Contrairement à la formation des cadres J+S assurée par les fédérations sportives, subventionnée selon la loi sur l'encouragement du sport, la formation des cadres réalisée par les associations de jeunesse est subventionnée selon la LEEJ. Pour garantir la cohérence de la politique fédérale d'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, il convient de spécifier dans la législation sur l'encouragement du sport que seules les associations de jeunesse remplissant les conditions prévues dans la LEEJ en matière de formation et de formation continue seront habilitées à former des cadres J+S.

Directions de sport

Le rôle initialement dévolu aux directions de sport à l'OFSPO, incarnées par les chefs de sport, à savoir assurer le contact avec les fédérations sportives et le développement des sports J+S, est devenu largement obsolète en raison d'autres formes de collaboration. Les fonctions des chefs de sport dans leur définition actuelle se sont progressivement transformées en celles de responsables de la formation, raison pour laquelle elles seront officiellement supprimées.

Matériel promotionnel

En vertu des dispositions légales, les cantons sont tenus de prendre des mesures appropriées pour promouvoir activement J+S. Dans la pratique, l'OFSPO fournit gratuitement du matériel promotionnel J+S depuis toujours, fait qui n'a jamais été traduit dans une disposition d'ordonnance jusqu'à présent.

¹ FF 2016 4519 (en particulier p. 4542).

2. Consultation

2.1 Procédure de consultation

Le 22 mars 2017, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faïtières de l'économie suisse et les autres milieux intéressés au sujet de la révision partielle des dispositions d'exécution de la loi sur l'encouragement du sport. Sur décision du Conseil fédéral, la documentation relative à cette procédure de consultation a été publiée sur le site Internet de la Chancellerie fédérale. Les participants à la consultation² en ont été dûment informés.

La consultation a pris fin le 30 juin 2017.

2.2 Participation à la procédure de consultation

Outre les cantons, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ainsi que 118 organisations et associations intéressées ont participé à la consultation, ce qui porte le nombre total de participants à 145.

La consultation a suscité au total 65 prises de position (25 de la part des cantons et 40 de la part des partis et autres organisations intéressées). Parmi eux, cinq participants (**la Comlot, l'Union patronale suisse, Swisslos, Travail Suisse et la FSK**) ont expressément renoncé à se prononcer sur le fond. La **FSSE** s'est ralliée globalement à l'avis de Swiss Olympic. La **Suva** n'a pas émis de remarque ni proposé de modifications.

En outre, 66 autres prises de position émanant de participants qui n'avaient pas été contactés ont été reçues. La grande majorité de ceux-ci ne se sont toutefois pas prononcés sur le contenu du projet mis en consultation, mais se sont uniquement exprimés sur la question de savoir si la Confédération devait continuer à soutenir financièrement les associations de jeunesse exerçant une activité missionnaire.

2.3 Présentation des résultats de la procédure de consultation dans le rapport

Les participants à la consultation sont désignés le plus souvent par des abréviations (cf. annexe 4.2). Pour des raisons pratiques, les institutions qui n'avaient pas d'abréviation officielle ou dont les abréviations pouvaient prêter à confusion sont désignées par des abréviations spécialement créées.

Pour élaborer le rapport sur la procédure de consultation, les participants ont été classés en deux catégories (cantons, d'une part, et partis et autres organisations intéressées, d'autre part). L'ordre au sein d'une catégorie est aléatoire et n'exprime aucun jugement de valeur.

Par souci d'exhaustivité, l'ensemble des interventions individuelles qui ne concernent pas la procédure de consultation proprement dite ont été regroupées à la rubrique «Particuliers et organisations». Les auteurs de ces interventions figurent également à l'annexe 4.2.

Les remarques générales des différents participants à la consultation sont résumées à la section 3.2.

3. Résultats de la procédure de consultation

3.1 Evaluation globale du projet

Externalisation de la promotion de la relève J+S

Aucun des participants à la consultation ne se prononce contre l'externalisation de la promotion de la relève J+S, qui contribue notamment à clarifier la répartition des tâches entre Swiss Olympic et l'OFSPPO. Trois cantons craignent une charge de travail et des coûts supplémen-

² Cf. liste à l'annexe 4.1

taires sur le plan administratif. Les fédérations sportives, elles, estiment judicieux de ne plus opérer à l'avenir de distinction entre sport populaire et sport d'élite au sein du programme J+S.

Associations de jeunesse dans la formation des cadres J+S

Une minorité des cantons se déclare opposée à l'exclusion des associations de jeunesse à vocation religieuse du programme J+S. Il est demandé à maintes reprises qu'une éventuelle exclusion ne soit exécutée qu'après l'entrée en vigueur des dispositions révisées.

Les associations de jeunesse réclament toutes le biffage pur et simple de l'art. 12, al. 2^{bis}, OESp.

Directions de sport

Si la plupart des cantons sont d'accord avec la suppression de la direction de sport, ils estiment toutefois que l'OFSPPO doit demeurer en charge du développement des sports J+S et de la coordination d'une offre de formation et de formation continue adaptée aux besoins.

Trois cantons se prononcent contre la suppression de la direction de sport. Les fédérations sportives jugent que cette suppression est justifiée pour autant qu'elles disposent des ressources nécessaires pour assumer cette tâche.

Les associations de jeunesse sont opposées à une externalisation de la mission des chefs de sport. Selon elles, l'OFSPPO doit continuer à accueillir en son sein des responsables de discipline possédant une expertise ad hoc, qui s'engagent en faveur des échanges et développent les sports avec les fédérations.

Matériel promotionnel

La quasi-totalité des cantons demandent dans leur prise de position à être associés au développement du matériel promotionnel.

3.2 Résultats détaillés

3.2.1 Cantons

Promotion de la relève J+S

Les cantons **d'AG, d'AI, d'AR, de BE, de BL, de BS, de FR, de GE, de GL, des GR, de LU, du JU, de NW, d'OW, de SG, de SH, de SO, de SZ, de ZG, de TG** et **d'UR** sont d'avis que l'OFSPPO doit veiller à ce qu'il existe des structures et des définitions des talents, ainsi que des critères supracantonaux clairement établis à l'échelon national pour l'admission dans les écoles de sport. Ils estiment que la désignation des athlètes talentueux et de leur volume d'entraînement, ainsi que la définition des centres nationaux et régionaux d'entraînement pour sportifs d'élite constituent une condition essentielle au maintien des instruments d'encouragement cantonaux existants.

Les cantons **d'AG, d'AI, de BL, de BS, de FR, de GL, des GR, du JU, de LU, de NE, de NW, d'OW, de SH, de SO, de SZ, d'UR, de ZG, de ZH et de VD** saluent le fait que les activités qui entrent actuellement dans le cadre de la promotion de la relève J+S puissent dorénavant être décomptées dans les groupes d'utilisateurs (GU) 1, 2, 4 et 5. Parallèlement, l'OFSPPO est prié d'adapter l'art. 8, al. 1, let. a, OESp afin que les fédérations sportives régionales puissent désormais déclarer leurs activités d'entraînement régulières dans le GU 1.

Le canton de **FR** fait tout d'abord part de ses préoccupations au sujet des ressources en raison de la suppression du GU 7, car un nombre accru d'offres sera administré dans les autres GU.

Le canton de **TG** juge inopportun le fait que les activités qui entrent actuellement dans le cadre de la promotion de la relève J+S puissent à l'avenir être décomptées dans les GU 1, 2, 4 et 5. Selon lui, la part utilisée par la promotion de la relève fera défaut à l'encouragement du sport populaire. Ce dernier doit continuer à être soutenu au même niveau qu'aujourd'hui.

Le canton de **BE** demande que les ordonnances soient examinées de manière à ce que les fédérations sportives régionales puissent aussi déclarer leurs activités d'entraînement régulières dans le GU 1.

Le canton de **SG** se réjouit que les activités qui entrent actuellement dans le cadre de la promotion de la relève J+S puissent dorénavant être décomptées dans les GU 1, 2, 4 et 5.

Le canton des **GR** regrette la suppression du statut d'entraîneur de la relève J+S et espère que le niveau de qualité de la formation sera maintenu.

Le canton de **VD** attire l'attention sur l'augmentation de la charge administrative des cantons induite par l'externalisation de la PR J+S et demande une fois de plus une simplification de l'administration.

Le canton du **TI** est favorable à l'externalisation, car les cantons disposent à présent d'un seul et unique interlocuteur compétent. Il table en outre sur des surcoûts.

Le canton de **GE** prend acte de l'externalisation de la PR J+S. Il craint que celle-ci ne génère pour lui une charge de travail supplémentaire d'environ 10%. Le nouveau système proposé complique par ailleurs l'accès de nombreuses entités aux aides financières.

Associations de jeunesse dans la formation des cadres J+S

Les cantons **d'AI, d'AR, de BE, de BS, de FR, de GL, du JU, de NW, de SH, de SZ, d'UR et de ZG** jugent opportun qu'une éventuelle exécution de l'exclusion des associations de jeunesse à vocation religieuse n'ait lieu qu'après l'établissement des ordonnances révisées. Ils estiment par ailleurs qu'en plus de l'art. 12, al. 2^{bis}, il faut examiner une précision de l'art. 8, al. 1, let. c, OESp, de sorte que ces associations de jeunesse ne soient plus subventionnées pour la réalisation des offres J+S.

Le canton d'**AG** salue le fait que les décisions relatives à l'exclusion des associations de jeunesse et clubs/organisations à vocation religieuse aient pour l'heure été suspendues. Il faut selon lui trouver une solution consensuelle.

Le canton de **ZH** estime qu'il n'est pas pertinent d'établir un lien entre le soutien en vertu de la loi sur l'encouragement du sport et celui au sens de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse.

Les cantons de **BL** et de **TG** ne sont pas d'accord avec l'adaptation de l'art. 12, al. 2^{bis}, OESp et demandent que cette disposition soit biffée purement et simplement.

Le canton de **FR** juge inopportun de confier la formation des cadres aux associations de jeunesse. Il est d'avis que cette tâche doit rester dans le giron de l'OFSPPO et des services cantonaux des sports.

Le canton de **GE** soutient la décision de l'OFSPPO. Selon lui, le programme J+S est destiné aux organisations dont l'objectif principal est la réalisation d'activités sportives pour les enfants et les adolescents.

D'après le canton des **GR**, il est opportun qu'une éventuelle exclusion des associations de jeunesse à vocation religieuse du programme J+S n'ait lieu qu'après l'établissement des ordonnances révisées.

Le canton de **LU** approuve que les associations de jeunesse à vocation religieuse ne soient plus soutenues. Selon lui, il est logique de modifier l'ordonnance de manière à ce que les organisations des associations de jeunesse concernées ne soient plus subventionnées pour la réalisation des offres J+S.

Le canton de **NE** prend acte du fait que les associations de jeunesse à vocation religieuse ne sont plus intégrées au programme J+S.

Le canton de **SG** estime qu'il faut examiner l'exclusion des associations de jeunesse en raison de leur vocation religieuse et la réévaluer le cas échéant.

Etant donné que les activités J+S des associations de jeunesse à vocation religieuse ne respectent pas les principes de la LEEJ, il est concevable pour le canton de **SO** que de telles associations ne reçoivent plus aucune subvention pour la réalisation des offres J+S.

Le canton du **TI** partage la proposition et la procédure de l'OFSPPO.

Le canton de **VD** recommande de ne pas exclure in abstracto les associations de jeunesse à vocation religieuse de la promotion fondée sur la loi sur l'encouragement du sport. Selon lui, il convient de procéder à un examen détaillé afin de déterminer si les associations de jeunesse peuvent être soutenues ou non.

Directions de sport

Les cantons **d'AG, d'AI, d'AR, de BL, de BS, de GL, des GR, du JU, de LU, de NE, de NW, d'OW, de SG, de SH, de SO, de SZ, de TG, d'UR et de ZH** estiment que l'OFSPPO doit demeurer en charge du développement du contenu des sports J+S et de la coordination d'une offre de formation et de formation continue adaptée aux besoins, même si les tâches jusqu'à présent attribuées aux directions de sport sont exercées d'une autre manière.

Les cantons **de BE, de FR et du TI** souhaitent le maintien de la fonction de chef de sport.

Le canton de **GE** regrette la suppression des directions de sport, d'autant plus qu'aucune solution de remplacement n'a été présentée. L'OFSPPO est encouragé à prendre toutes les mesures requises pour préserver ces valeurs.

Le canton de **VD** espère que l'externalisation des directions de sport aux fédérations sportives n'affaiblira pas le maintien ni la diffusion de la philosophie de J+S, et que les interlocuteurs des services cantonaux J+S seront clairement identifiables et prêteront attention à la promotion de la relève.

Matériel promotionnel

Les cantons **d'AG, d'AI, d'AR, de BE, de BL, de BS, de FR, de GL, des GR, du JU, de LU, de NE, de NW, d'OW, de SG, de SH, de SO, de SZ, de TG, d'UR, de ZG et de ZH** demandent que les cantons soient associés au développement du matériel promotionnel pour garantir que les produits soient adaptés aux besoins.

Le canton de **BE** exige l'abandon de la formulation potestative («peut») à l'art. 29, al. 2, OESp.

Le canton de **GE** soutient la promotion du programme J+S par les cantons en collaboration avec l'OFSPPO.

Le canton du **TI** souhaite que l'on fasse appel à lui lors de l'évaluation du matériel promotionnel – notamment en ce qui concerne l'italien.

Le canton de **VD** se réjouit que la mise à disposition de matériel promotionnel à titre gracieux soit inscrite dans l'ordonnance.

3.2.2 Partis et autres organisations intéressées

Promotion de la relève J+S

Le **PLR** approuve l'externalisation de la promotion de la relève. Il faut toutefois veiller à garantir les moyens tant pour le sport populaire que pour le sport d'élite.

Le **PS** est d'accord avec l'ajustement proposé.

L'**UDF** est dans l'ensemble favorable aux adaptations structurelles de la promotion de la relève dans le sport.

L'**Union des villes suisses** et l'**ASSS** se félicitent de l'externalisation à Swiss Olympic. Elles sont cependant d'avis que l'OFSPPO doit veiller à ce qu'il existe des structures et des définitions des talents, ainsi que des critères supracantonaux clairement établis à l'échelon national pour l'admission dans les écoles de sport. Elles saluent en outre le fait que les activités qui entrent actuellement dans le cadre de la promotion de la relève J+S puissent être décomptées dans les

groupes d'utilisateurs 1, 2, 4 et 5. L'**ASSS** demande que l'ordonnance (en particulier l'art. 8, al. 1, let. a) soit modifiée de manière à ce que les fédérations sportives régionales puissent déclarer leurs activités d'entraînement régulières dans le GU 1.

PSS et le **CP** estiment qu'il est judicieux d'externaliser la promotion de la relève à Swiss Olympic. **PSS** se réjouit que cela augmente les ressources affectées au sport populaire.

La **CFEJ** salue la répartition claire des tâches entre l'OFSPPO et Swiss Olympic et présume que l'externalisation n'aura aucune incidence sur le budget du sport populaire.

SOA, l'ASF et la SST se réjouissent de l'externalisation de la promotion de la relève.

SOA, SA, Swiss Swimming et Swiss Volley soutiennent le transfert opéré à l'intérieur du crédit de transfert J+S et la possibilité qui en découle de décompter dorénavant dans les GU 1, 2, 4 et 5 les activités qui entrent actuellement dans le cadre de la PR J+S.

Selon l'**ASF**, il faut veiller à ce que les offres de promotion de la relève des fédérations, qui sont aujourd'hui décomptées via le groupe d'utilisateurs 7, ne se retrouvent pas en difficulté. Le cas échéant, il convient d'adapter les conditions-cadres des groupes d'utilisateurs existants de telle sorte que les offres mentionnées dans le domaine de la promotion de la relève les remplissent.

Swiss-Ski adhère au principe de l'externalisation de la PR J+S. Celle-ci générera toutefois une charge administrative supplémentaire.

Swiss Volley, l'AéCS, la FSH et SA soutiennent aussi les grandes lignes du projet.

L'**ASP** et **PluSport** sont ravies de l'externalisation de la promotion de la relève, qui marquera la fin du couperet de l'âge J+S (5-20 ans) et permettra d'encourager également de jeunes talents en fauteuil roulant âgés de 20 ans et plus.

Si la **FSCK** salue l'externalisation de la PR J+S à Swiss Olympic, elle critique cependant la variante de mise en œuvre prévue, car les fédérations devraient désormais demander des subventions pour l'encadrement de la relève tant auprès de Swiss Olympic que de J+S.

SA, la FSCK et Swiss Sailing indiquent que la suppression de la «spécialisation d'entraîneur de la relève J+S» obligerait les fédérations sportives à assumer elles-mêmes cette formation. Les cours et modules de formation continue ne donneraient alors plus droit à l'APG, ce qui serait inacceptable. Cela engendrerait de surcroît des coûts supplémentaires, car les fédérations devraient désormais dispenser ces cours en plusieurs langues. Les trois fédérations font en outre valoir que la logique d'encouragement qui prévaut aujourd'hui pénalise les sports individuels par rapport aux sports collectifs – un désavantage qui perdurera.

SC souligne qu'une répartition claire des tâches entre l'OFSPPO et Swiss Olympic permet de les effectuer de manière plus efficiente et plus efficace.

Selon la **FSG**, l'externalisation de la PR J+S est judicieuse si le soutien financier peut être maintenu dans ses proportions actuelles.

Swiss Sailing peut concevoir l'externalisation de la PR J+S à Swiss Olympic.

Swiss Swimming et Swiss Volley prennent acte de l'externalisation de la PR à Swiss Olympic. Elles estiment que la PR pourra ainsi être organisée de manière encore plus efficiente et efficace, à condition que les fonds investis soient au moins au même niveau que maintenant.

La Jubla, les Unions Chrétiennes Suisses, la JEMK, le MSdS et le CSAJ se félicitent de la répartition claire des tâches entre l'OFSPPO et Swiss Olympic et de la focalisation de J+S sur la promotion du sport populaire.

Associations de jeunesse dans la formation des cadres J+S

Le PS, l'UDC, le PEV, le JPEV, l'UDF, la JA et l'AES demandent le biffage pur et simple de l'art. 12, al. 2^{bis}. Le **PS** s'oppose aux coupes envisagées dans le domaine sportif et s'engage en faveur d'une promotion du sport accessible à tous.

Le **PLR** salue la décision d'appliquer la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral et d'exclure les associations de jeunesse à vocation religieuse du subventionnement.

Pour la **CFEJ**, il est difficile de savoir si les associations concernées doivent uniquement être exclues de la formation dédiée aux cadres J+S ou, de manière générale, si elles ne peuvent plus organiser de cours ni de camps dans le cadre du programme J+S.

Le **CP** accepte la restriction prévue selon laquelle seules les associations de jeunesse remplissant les conditions requises en vertu de la LEEJ doivent se voir confier les tâches relevant de la formation des cadres J+S.

PSS salue le fait que, dans l'optique d'une politique fédérale cohérente de promotion de la jeunesse, seules les associations de jeunesse qui remplissent les conditions requises en vue d'un soutien selon la LEEJ pour leurs activités de formation et de formation continue soient en charge des tâches relevant de la formation des cadres J+S.

La Jubla, la JEMK, le MSdS et le CSAJ exigent que le sport et l'activité physique soient encouragés indépendamment des orientations religieuses ou idéologiques, et rejettent par conséquent l'art. 12, al. 2^{bis}, OESp.

Le **BESJ** et les **Unions Chrétiennes Suisses** demandent que l'art. 12, al. 2^{bis}, OESp soit biffé purement et simplement. Selon eux, le lien avec la LEEJ n'est pas clair ni obligatoire, car J+S porte sur l'encouragement du sport au sens de sport populaire.

La FEPS, le VFG et Youthnet demandent de s'abstenir de compléter l'art. 12 OESp, et de biffer purement et simplement l'al. 2^{bis} proposé ou de ne pas l'adopter.

La **Ligue pour la lecture de la Bible** part du principe que suite aux discussions survenues entre-temps, l'art. 12, al. 2^{bis}, OESp sera adapté et de nouveau mis en consultation.

Youthnet demande que l'art. 50, al. 4, OPESp soit biffé.

Le **JPEV** et le **BESJ** exigent que l'art. 50, al. 4, OPESp soit modifié de manière à ce que l'OFSPPO puisse verser un dédommagement financier directement aux associations de jeunesse pour la formation des cadres.

Directions de sport

Le **PS** se demande si la suppression de la fonction de chef de sport est judicieuse et si les tâches citées peuvent réellement être réalisées aussi bien d'une autre manière.

Le **CP** estime que la disparition de la fonction de chef de sport est une bonne chose.

L'ASSS et l'**Union des villes suisses** considèrent la formation et la formation continue comme un élément essentiel du programme d'encouragement J+S. C'est pourquoi elles pensent que l'OFSPPO doit demeurer en charge du développement du contenu des sports J+S et de la coordination d'une offre de formation et de formation continue adaptée aux besoins.

Selon la **CFEJ**, il faut veiller à l'avenir à ce que les fédérations sportives ne puissent pas servir leurs propres intérêts de manière illimitée. Si l'échange d'informations et d'expériences déjà inscrit à l'art. 31 OESp mérite d'être salué, il ne garantit toutefois pas encore une harmonisation, un contrôle et un pouvoir d'influence suffisants.

SOA, la FSG, l'ASF, Swiss Sailing, la FSCK, SC, l'ASP, PluSport, l'AéCS, Swiss Swimming et Swiss Volley sont d'avis que le développement du sport concerné doit relever de la compétence et de la responsabilité des fédérations sportives. Selon eux, la suppression de la fonction de chef de sport, actuellement en place au sein de l'OFSPPO, semble justifiée pour autant que les fédérations sportives disposent des ressources nécessaires pour assumer ces tâches supplémentaires dans le domaine de la formation. Cette suppression ne doit donc pas contribuer aux mesures d'économie voulues par le programme de stabilisation de la Confédération.

Swiss-Ski approuve l'abolition de la fonction de chef de sport J+S dès lors que la fourniture des prestations par l'OFSPPO et la collaboration se poursuivent comme auparavant.

La **FSH** interprète le dossier soumis à consultation de la manière suivante: seule la désignation du chef de sport, et non l'activité de coordination requise entre l'OFSPPO et la fédération concernée, est supprimée.

Le BESJ, la Jubla, les Unions Chrétiennes Suisses, la JEMK, le MSdS, le CSAJ et Youthnet s'opposent au biffage pur et simple de l'art. 6, al. 4, OESp, et **la Jubla, le CSAJ, la JEMK, le MSdS et les Unions Chrétiennes Suisses** exigent que la définition des fonctions et des tâches et rôles y afférents soit maintenue dans l'ordonnance.

Matériel promotionnel

PSS estime que la formulation de l'art. 29, al. 2, OESp doit être plus contraignante.

La **Jubla** et la **JEMK** suggèrent que la promotion du programme J+S au moyen de matériel approprié s'effectue non seulement par le biais des cantons, mais aussi via les associations.

3.2.3 Particuliers et organisations

Il est demandé que l'art. 12, al. 12^{bis}, OESp soit biffé purement et simplement et que l'art. 50, al. 4, OPESp soit modifié de telle sorte que l'OFSPPO puisse verser directement un dédommagement financier pour la formation des cadres.

4 Annexes

4.1 Liste des destinataires de la consultation

1. Kantone / Cantons / Cantoni

Staatskanzlei des Kantons Zürich	Neumühlequai 10 Postfach 8090 Zürich staatskanzlei@sk.zh.ch
Staatskanzlei des Kantons Bern	Postgasse 68 3000 Bern 8 info@sta.be.ch
Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Luzern staatskanzlei@lu.ch
Standeskanzlei des Kantons Uri	Rathausplatz 1 6460 Altdorf ds.la@ur.ch
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Regierungsgebäude Bahnhofstrasse 9 Postfach 1260 6431 Schwyz stk@sz.ch
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus 6061 Sarnen staatskanzlei@ow.ch
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Dorfplatz 2 Postfach 1246 6371 Stans staatskanzlei@nw.ch
Staatskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus staatskanzlei@gl.ch
Staatskanzlei des Kantons Zug	Seestrasse 2 Regierungsgebäude am Postplatz 6300 Zug info@zg.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg chancellerie@fr.ch relations.exterieures@fr.ch

Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus Barfüssergasse 24 4509 Solothurn kanzlei@sk.so.ch
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Marktplatz 9 4001 Basel staatskanzlei@bs.ch
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Regierungsgebäude Rathausstrasse 2 4410 Liestal landeskanzlei@bl.ch
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhausen staatskanzlei@ktsh.ch
Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude 9102 Herisau Kantonskanzlei@ar.ch
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell info@rk.ai.ch
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude 9001 St. Gallen info.sk@sg.ch
Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Chur info@gr.ch
Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau staatskanzlei@ag.ch
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude Zürcherstrasse 188 8510 Frauenfeld staatskanzlei@tg.ch
Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Palazzo delle Orsoline 6501 Bellinzona can-scads@ti.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Place du Château 4 1014 Lausanne info.chancellerie@vd.ch

Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Planta 3 1950 Sion Chancellerie@admin.vs.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Le Château Rue de la Collégiale 12 2000 Neuchâtel Secretariat.chancellerie@ne.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 service-adm.ce@etat.ge.ch
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	2, rue de l'Hôpital 2800 Delémont chancellerie@jura.ch
Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) Conferenza dei Governi cantonali (CdC)	Sekretariat Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern mail@kdk.ch

2. In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell' Assemblea federale

Bürgerlich-Demokratische Partei BDP Parti bourgeois-démocratique PBD Partito borghese democratico PBD	Postfach 119 3000 Bern 6 mail@bdp.info
Christlichdemokratische Volkspartei CVP Parti démocrate-chrétien PDC Partito popolare democratico PPD	Generalsekretariat Klaraweg 6 Postfach 3001 Bern info@cvp.ch
Christlich-soziale Partei Obwalden csp-ow	Frau Linda Hofmann St. Antonistrasse 9 6060 Sarnen ch.schaeli@gmx.net
Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis	CSPO Geschäftsstelle Postfach 132 3930 Visp info@cspo.ch

<p>Evangelische Volkspartei der Schweiz EVP Parti évangélique suisse PEV Partito evangelico svizzero PEV</p>	<p>Nägeligasse 9 Postfach 3001 Bern vernehmlassungen@evppev.ch</p>
<p>FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR.I Liberali Radicali</p>	<p>Generalsekretariat Neuengasse 20 Postfach 3001 Bern info@fdp.ch</p>
<p>Grüne Partei der Schweiz GPS Parti écologiste suisse PES Partito ecologista svizzero PES</p>	<p>Waisenhausplatz 21 3011 Bern gruene@gruene.ch</p>
<p>Grünliberale Partei glp Parti vert'libéral pvl</p>	<p>Laupenstrasse 2 3008 Bern schweiz@grunliberale.ch</p>
<p>Lega die Ticinesi (Lega)</p>	<p>Via Monte Boglia 3 Case postale 4562 6904 Lugano lorenzo.quadri@mattino.ch</p>
<p>Mouvement Citoyens Genevois (MCG)</p>	<p>Case postale 155 1211 Genève 13 info@mcge.ch</p>
<p>Partei der Arbeit PDA Parti suisse du travail PST</p>	<p>Postfach 8640 8026 Zürich pdaz@pda.ch</p>
<p>Schweizerische Volkspartei SVP Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro UDC</p>	<p>Generalsekretariat Postfach 8252 3001 Bern gs@svp.ch</p>
<p>Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS Parti socialiste suisse PSS Partito socialista svizzero PSS</p>	<p>Zentralsekretariat Spitalgasse 34 Postfach 3001 Bern verena.loembe@spschweiz.ch</p>

3. Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna

Association des communes suisses	Laupenstrasse 35 3001 Berne verband@chgemeinden.ch
Union des villes suisses	Monbijoustrasse 8, Case postale 3001 Berne info@staedteverband.ch
Groupement suisse pour les régions de montagne	Seilerstrasse 4, Case postale 3001 Berne info@sab.ch

4. Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali dell'economia

economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich info@economiesuisse.ch bern@economiesuisse.ch sandra.spieser@economiesuisse.ch
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Schwarztorstrasse 26 Postfach 3001 Bern info@sgv-usam.ch
Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich verband@arbeitgeber.ch
Schweiz. Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera die contadini (USC)	Laurstrasse 10 5201 Brugg info@sbv-usp.ch
Schweizerische Bankiervereinigung (SBV) Association suisse des banquiers (ASB) Associazione svizzera dei banchieri (ASB) Swiss Bankers Association	Postfach 4182 4002 Basel office@sba.ch
Schweiz. Gewerkschaftsbund (SGB) Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)	Monbijoustrasse 61 Postfach 3000 Bern 23 info@sgb.ch

Kaufmännischer Verband Schweiz Société suisse des employés de commerce Società svizzera degli impiegati di commercio	Hans-Huber-Strasse 4 Postfach 1853 8027 Zürich berufspolitik@kfmv.ch
Travail.Suisse	Hopfenweg 21 Postfach 5775 3001 Bern info@travailsuisse.ch

5. Interessierte Organisationen / organisations concernées / ambienti interessati

Swiss Olympic Association	Haus des Sports Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Olympic Athletes Commission (SOAC)	M. Marc Schneeberger Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Club Alpin Suisse CAS	Monbijoustrasse 61 Case postale 3000 Berne 23
Schweizerischer Amateurringerverband	c/o Daniel Hüsler Rötelberg 6122 Menznau
Association suisse de tir à l'arbalète	Gaby Nägeli, présidente Rankmattweg 17 4900 Langenthal
Swiss Athletics	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Badminton	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Baseball and Softball Federation	c/o Monique Schmitt Birmattstrasse 21 4106 Therwil
Swiss Basketball	Route d'Englisberg 5 Case postale 156 1763 Granges-Paccot
Swiss Sliding	Zürichstrasse 74 8340 Hinwil
Swiss Archery Association	c/o Maël Loretan Rte d'Anzère 8° 1974 Arbaz

Swiss Curling Association	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Cycling	Velodrome Suisse Sportstrasse 44 2540 Grenchen
Swiss Dance Sport Federation	c/o Herbert Waller Alpenblick 6 6330 Cham
Swiss Ice Hockey Federation	Flughofstrasse 50 8152 Glattbrugg
Swiss Ice Skating	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss-Fencing	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Association Suisse de Football	Worbstrasse 48 3074 Muri b. Bern
Association suisse de golf	Place de la Croix-Blanche 19 1066 Epalinges
Fédération Suisse de Handball	Tannwaldstrasse 2 Case postale 1750 4600 Olten
Fédération suisse du sport universitaire	Université de St-Gall Dufourstrasse 50 9000 St-Gall
Swiss Hockey	Grisigenstrasse 6 6048 Horw
Fédération suisse de hornuss	Geschäftsstelle EHV Ersingerstrasse 32 3422 Kirchberg
Fédération suisse de inline hockey	c/o Manuel Suter Am Bach 2 5643 Sins
Fédération suisse de judo & ju-jitsu	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Fédération suisse de canoë-kayak	Rüdigerstrasse 10 8045 Zurich
Swiss Paralympic Committee (SPC)	Haus des Sports Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Karatedo Confederation	c/o Marcel Suri Megglete 3 1792 Cordas
Swiss Karate Federation	c/o Marianne Furrer Luzernerstrasse 82 6010 Kriens
Swiss Orienteering	Geschäftsstelle

	Krummackerweg 9 4600 Olten
Pentathlon Suisse	c/o Peter Burger Brunnadernrain 3 3006 Berne
Association suisse des paraplégiques	Rollstuhlsport Schweiz Kantonsstrasse 40 6207 Nottwil
Fédération Suisse des Sports Equestres	Papiermühlestrasse 40H 3000 Berne 22
PluSport – Sport Handicap Suisse	Chriesbaumstrasse 6 8604 Volketswil
Fédération suisse de rink-hockey	Geschäftsstelle Kreuzackerweg 16 3250 Lyss
Fédération suisse de roller skating	c/o G. Egli August Müllerstrasse 7 8134 Adliswil
Swiss Rowing	Brünigstrasse 182 A 6060 Sarnen
Fédération suisse de rugby	Rue Beau-Séjour 15 1003 Lausanne
Swiss Sailing	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Fédération sportive suisse de tir	Lidostrasse 6 6006 Luzern
Swiss Swimming	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Association fédérale de lutte suisse	c/o Rolf Gasser Rumendingenstrasse 1 3423 Ersigen
Swiss Ski	Worbstrasse 52 Postfach 252 3074 Muri b. Bern
Sport Union Schweiz	Rüeggisingerstr. 45 6020 Emmenbrücke
Fédération suisse de squash	Sihlthalstrasse 63 8135 Langnau am Albis
Fédération suisse de taekwondo	c/o Walid Younes Chemin Neuf 6 1028 Préverenges
Association suisse de tir à la corde	c/o Ursula Gander Parkettstrasse 4 6374 Buochs
Swiss Tennis	Roger-Federer-Allee 1 Case postale

	2501 Bienne
Swiss Table Tennis	Haus des Sports Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Triathlon	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Fédération suisse de gymnastique	Case postale 5001 Aarau
Swiss Unihockey	Haus des Sports Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Volley	Zieglerstrasse 29 3000 Bern 14
Fédération suisse de ski nautique et wakeboard	Chemin du Mont-de- Fourches 13B 1162 St. Prex
Antidoping Suisse	Eigerstrasse 60 3007 Berne
Association suisse des services des sports ASSS	Sports, manifestations et maintenance Ferme du Manoir Place du Château 2 Case postale 1112 1260 Nyon
Société de la Loterie de la Suisse romande	Avenue de Provence 14 Case postale 6744 1002 Lausanne
Société du Sport-Toto	Lange Gasse 10, Case pos- tale 4002 Bâle
swiss coach	Dorfstrasse 27 Postfach 321 6043 Adligenswil
SwissTopSport	c/o atworx AG Gewerbstrasse 6 6330 Cham
Swisslos Loterie Intercantonale	Lange Gasse 20 4002 Bâle
Commission intercantonale des loteries et paris (Comlot)	Schauplatzgasse 9 3011 Bern
Promotion Santé Suisse	Secrétariat Dufourstrasse 30 Case postale 311 3000 Berne 6
Fondation Pro Juventute	Thurgauerstrasse 39 8050 Zurich

Special Olympics Switzerland	Haus des Sports Postfach 606 3000 Bern 22
Procap Suisse	Froburgstrasse 4 4600 Olten
Suva	Siège principal Fluhmattstrasse 1 6002 Lucerne
bpa – Bureau de prévention des accidents	Hodlerstrasse 5a 3011 Berne
SVKT Frauensportverband	Brunnmattstrasse 15 3007 Bern
Fédération suisse de tchoukball	c/o David Sandoz, président Les Allées 29 2300 La Chaux-de-Fonds
vitaswiss Volksgesundheit	Verbandssekretariat Hofstrasse 1 Postfach 6584 6000 Luzern 6
Amis de la nature Suisse	Secrétariat Pavillonweg 3 3012 Berne
Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz LCH	Zentralsekretariat Ringstrasse 54 8057 Zürich
SATUS Schweiz	Brunnmattstrasse 15 3007 Bern
Société suisse de sauvetage SSS	Schellenrain 5 6210 Sursee
Association suisse d'éducation physique à l'école ASEP	Walsermätteli 13 6463 Bürglen
Les professeurs de didactique de l'éducation physique et du sport PEPS	c/o Lucia Ammann Présidente PH Zentralschweiz Mühlenplatz 9 6004 Lucerne
Adonia	Trinerweg 3 4805 Brittnau
Ligue pour la lecture de la Bible	Route de Fenil 38 1806 St-Légier

Youthnet spm	Riedstrasse 3 8953 Dietikon
Bund Evangelischer Schweizer Jungscharen BESJ	BESJ-Sekretariat Talgartenstrasse 6 8117 Fällanden
Jungscharen der evangelisch-methodischen Kirche JEMK	Badenerstrasse 69 8004 Zürich
Adventjugend Schweiz AJ	Wolfswinkel 36 8046 Zürich
Jeunesse Adventiste JA	Ch. des Pépinières 19 CP 453 1020 Renens
Institut Biblique et Missionnaire (emmaüs)	Route de Fenil 40 1806 St-Légier – La Chiésaz
Cevi Schweiz	Sihlstrasse 30 8001 Zürich
Mouvement Scout de Suisse (MSdS)	Speichergasse 31 3011 Berne
Jungwacht Blauring Schweiz (Jubla)	St. Karliquai 12 6004 Luzern
Eglise Vaud (EERVD)	Rue de l'Ale 31 1300 Lausanne
Association Suisse des Cadets (KVS)	8000 Zürich
Blaues Kreuz (BKKJ)	Lindenrain 5 3012 Bern
Pro Natura (PNA)	Postfach 4018 Basel
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)	Alpenstrasse 26 3006 Berne

4.2 Liste des participants à la procédure de consultation et abréviations correspondantes

Cantons	
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	AR
Canton d'Argovie	AG
Canton de Bâle-Campagne	BL
Canton de Bâle-Ville	BS
Canton de Berne	BE
Canton de Fribourg	FR
Canton de Glaris	GL
Canton des Grisons	GR
Canton du Jura	JU
Canton de Lucerne	LU
Canton de Neuchâtel	NE
Canton de Nidwald	NW
Canton d'Obwald	OW
Canton de Schaffhouse	SH
Canton de Schwyz	SZ
Canton de Soleure	SO
Canton de Saint-Gall	SG
Canton du Tessin	TI
Canton de Thurgovie	TG
Canton d'Uri	UR
Canton du Valais	VS
Canton de Vaud	VD
Canton de Zoug	ZG
Canton de Zurich	ZH
Partis et autres organisations intéressées	
Suva	Suva

Swisslos	Swisslos
Travail Suisse	Travail Suisse
Promotion Santé Suisse	PSS
Jungwacht Blauring Schweiz	Jubla
Swiss Karate Federation	SKF
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund	SEK
Freikirchen Schweiz	VFG
Swiss Volley	Volley
Centre patronal	CP
Eidgenössische Demokratische Union	EDU
PLR. Les Libéraux-Radicaux	PLR
Cevi Schweiz	Cevi
Bund Evangelischer Schweizer Jungscharen	BESJ
Aéro-Club de Suisse	AéCS
Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse	CFEJ
Association suisse des services des sports	ASSS
Commission des loteries et paris	Comlot
Jungschar der Evangelisch methodistischen Kirche	JEMK
Ligue pour la lecture de la Bible	Ligue
Association suisse des paraplégiques	ASP
Mouvement Scout de Suisse	MSdS
Fédération Suisse des Sports Equestres	FSSE
PluSport – Sport Handicap Suisse	PluSport
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse	CSAJ
Fédération Suisse de Handball	FSH
Association Suisse de Football	ASF
Fédération suisse de gymnastique	FSG
Sport-Toto-Gesellschaft	STG
SUVA	SUVA
Swiss Athletics	SA
Fédération suisse de canoë-kayak	FSCCK
Swiss Cycling	SC
Swiss Olympic	SOA
Youthnet SPM	Youthnet
Adventjugend	AJ

Schweizerische Evangelische Allianz	SEA
Arbeitsgemeinschaft christlicher Kirchen in der Schweiz	AGCK
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund	SEK
Particuliers et organisations	
Pfingstgemeinde Wädenswil	
Janika Angst, Ottikon	
Urs Baumann, Mettmenstetten	
Florian Beck, Zürich	
Pfingstgemeinde Burgdorf	
Jungschar Rheinfelden	
Matthias Blattner, Rheinfelden	
Jungschar Wissenschtei, Wiedlisbach	
Markus Brandenberger, Uetikon am See	
Yves Born, Berikon	
Sandro Canonica, Winterthur	
Tabea und Reini Dannecker, Magden	
Martin Diriwächter, Reinach	
Jonas Eggimann, Schliern	
Chrischona Zürich	
Jungscharen Oerlikon und Chelonia, Zürich	
Christine und Peter Fröhlich, Homburg	
FCTchurch, Tägerwilen	
Simon Giese, Rickenbach	
Manuela Gygli, Benzenschwil	
Gysel Timon, Uster	
Severin Hafner, Horgen	
Efraim Hall, Münchenbuchsee	
Rolf Haller, Zetzwil	
Markus Hediger, Wohlen	
Christoph und Judith Hess, Dietlikon	
Freie Christgemeinde Wetzikon	
Jungschar Weissenstein, Solothurn	
Janina Heiniger, Lotzwil	
Carina Kaltenrieder, Bern	
Prof. Dr. Andreas Kaplony, Kilchberg	

Andreas und Mathilde Klemm, Bern	
Christina Masaad, Turbach	
Elias Müller, Kölliken	
Benno Niklaus, Latterbach	
Johann Ottersberg, Solothurn	
Remo Reber, Thun	
Verena und Wilson Rodriguez, Würenlingen	
Marlise Rusterholz-Etter, Zürich	
Benjamin Schär, Rheinfelden	
Claudio Schiess, Brittnau	
Natanja Schmid, Frutigen	
Martin Schwarz, Lyss	
Katja Schwarz-Frauenknecht, Lyss	
Urs Schweizer, Hemmental	
Helen Stalder, Huttwil	
Simon Tiefenbach, Freienwil	
Pfingstgemeinde Heiden	
Cornelia Wilhelm, Henggart	
Tom und Anne Wölfli, Zollikofen	
Matthias Zaugg, Thun	
Sandro Zehnder, Davos Clavadel	
Hans Zolliker, Glattbrugg	
Jungschar Vindonissa Windisch AG	
Matthias Schmutz, Hedingen	
Royal Rangers, Heilsarmee Burgdorf	
Freikirchen Schweiz	
Evangelische Freikirche Chrischona – Gemeinde Steckborn	
Evang.-methodistische Kirche Bezirk Zürich	
EVP Luzern	
Eidgenössisch-Demokratische Union EDU Kanton Zürich	
Camp Rock	
Takano Fachstelle der Evangelisch-methodistischen Kirche	
Evangelisch-methodistische Kirche Bezirk Zürich Nord	
Christkatholische Kirche Schweiz	
Evangelisch-methodistische Kirche	

